

d'un fait involontaire, mais désormais je vous dispense d'assister aux offices de la nuit, et vous prévient que votre cellule sera fermée en dehors, après le repas du soir, et ne s'ouvrira que pour vous donner la facilité de venir à la messe de famille qui se dit à la pointe du jour.

Relativement à la question de la responsabilité du somnambule, deux opinions sont en présence. La première est soutenue par Hoffbauer, Fodéré et Muyart de Vouglans; elle consiste à regarder comme coupables les auteurs d'actes criminels commis pendant le sommeil somnambulique. « Leurs actions sont probablement le résultat des idées et des méditations de la veille. » Fodéré a même été jusqu'à porter le jugement sévère que voici : « Celui dont la conscience est toujours conforme aux devoirs sociaux ne se dément pas quand il est seul avec son âme; celui, au contraire, qui ne pense que crime, que faussetés, que vengeance, déploie pendant son sommeil les replis de son inclination dépravée, que la présence des objets extérieurs avait tenue enchaînée durant la veille... Loin de considérer ces actes comme un délire, je les regarde comme les plus indépendants qui puissent être dans la vie humaine. Je vois le somnambulisme comme un creuset dans lequel la pensée et l'intention se sont absolument séparées de leur gangue de matière. »

Ainsi, point de doute, l'impénétrable secret du travail de l'intelligence pendant le sommeil ne saurait trouver grâce devant ces rigides appréciateurs. Leur théorie inhumaine paraît s'être en vérité inspirée de la conduite que tint l'un des Césars dans une circonstance digne d'être rapportée. Un citoyen romain rêve qu'il tue l'empereur. « Si tu n'avais pensé pendant le jour à m'assassiner, lui dit l'implacable monarque, tu n'y aurais pas rêvé pendant la nuit. » Et il envoya au supplice la victime inoffensive des mystères du sommeil.

La seconde opinion, — celle qui est le plus généralement adoptée, — tend à considérer le somnambule comme étant en possession d'une volonté trop incertaine, trop fragile, pour que la pénalité lui soit applicable. En effet, *dormiens furioso æquiparetur*¹.

Sur quelle base ferait-on raisonnablement reposer la criminalité? Sur un rêve, regardé à tort ou à raison comme le miroir réflecteur des préoccupations de la veille? Mais une pensée coupable n'a-t-elle donc jamais traversé le cerveau du plus honnête homme? Comment remonter jusqu'à un vague projet que l'on assure avoir été nourri, lorsque le sommeil recouvre ces impressions intimes de l'âme et les dérobe à votre tardif examen? Ainsi que l'ont d'ailleurs justement dit Chauveau (Adolphe) et Faustin Hélie, « par quelle échelle de présomption arriver à punir une intention présumée? »

Le somnambulisme peut être simulé dans le but :

1° D'accomplir un acte qu'il serait difficile ou impossible d'exécuter pendant la veille;

2° De se soustraire au juste châtement d'une action répréhensible ou dommageable;

1. TIRAQUEAU, *De pæn. temp.*, p. 15.

3° D'exciter la commisération et de se procurer frauduleusement des secours.

Le mensonge et la ruse ne tardent pas à être démasqués : les imitateurs s'y prennent généralement fort mal et connaissent à peine les premiers éléments du rôle qu'ils ont vainement cherché à jouer. Du reste, la possibilité de la simulation doit toujours être présente à l'esprit de l'expert : la crainte d'une supercherie l'empêchera de précipiter son jugement et de tomber dans un piège. Ces sortes de mésaventures sont aussi regrettables pour l'honneur de la profession, qu'elles sont compromettantes pour le savoir, le caractère et la dignité du médecin dont on a surpris la bonne foi et égaré la religion.

B. — Phénomènes généraux propres aux maladies mentales.

I. — DES HALLUCINATIONS

L'hallucination, d'après Esquirol, est un phénomène cérébral ou psychique qui s'accomplit indépendamment des sens et consistant en des sensations externes, que le malade croit éprouver, bien qu'aucun agent extérieur n'agisse matériellement sur ses sens. Un homme voit un être fantastique alors qu'aucun objet apparent n'est devant ses yeux : il entend des voix, alors qu'aucun son ne frappe ses oreilles. Tel est l'halluciné.

A l'état normal les communications entre l'esprit et le monde extérieur sont établies par l'intermédiaire des sens. Lorsque les sens sont excités par une *impression* quelconque, cette impression transmise aux centres nerveux s'y transforme en *sensation*. L'esprit alors perçoit cette sensation, l'interprète et en forme l'idée. Impression, sensation, perception, idéation, voilà les quatre états nécessaires à l'établissement des communications régulières entre le moi et le non moi. Chacun d'eux est sollicité, provoqué par le phénomène précédent : il ne peut naître sans lui. Pas d'idée concrète sans perception, pas de perception sans sensation, pas de sensation sans impression : telle est la loi.

L'hallucination est une exception à cette loi. On pourrait la définir : une sensation sans impression; ou dire, avec Briere de Boismont, qu'elle est la perception des signes sensibles de l'idée.

Quelle que soit du reste l'interprétation que l'on donne du phénomène, on ne peut lui refuser une importance considérable dans la symptomatologie et la pathogénie de l'aliénation mentale. Les hallucinations, en effet, existent dans presque tous les cas de folie où les facultés de l'esprit ne sont pas complètement anéanties. Esquirol les a rencontrées quatre-vingt fois au moins sur cent. Elles ne manquent presque jamais dans la manie; elles constituent le symptôme primordial des délires partiels; elles forment très fréquemment l'unique base des idées délirantes et des faux raisonnements des aliénés; enfin elles sont l'origine de la plupart de leurs actes excentriques ou dangereux.

Dans un livre de la nature de celui-ci, il n'est pas possible de traiter, avec tous les développements qu'elle mériterait, une question aussi vaste et aussi difficile que celle des hallucinations. C'est seulement sous une de ses faces que nous allons l'étudier, pensant que tout ce qui ne se rapporte pas à l'appréciation médico-légale de ce symptôme ne fait pas partie de notre sujet.

Il importe d'établir, avant tout, que l'hallucination n'est pas un signe absolu de folie. Certaines hallucinations ne portent aucun trouble au fonctionnement régulier de l'intelligence; elles n'influent en rien sur les déterminations de l'individu qui en est atteint; elles lui laissent toute sa liberté et conséquemment toute sa responsabilité morale; elles sont compatibles avec la raison.

Le curieux phénomène de mémoire des sens que l'on a appelé la représentation idéale des peintres, par lequel certaines personnes peuvent, en concentrant fortement leur attention, reproduire fidèlement devant elles un personnage, un monument, un paysage, est une véritable hallucination.

Un peintre anglais qui jouissait au plus haut degré de cette singulière faculté, a raconté ses impressions en ces termes : « Lorsqu'un modèle se présentait, je le regardais attentivement pendant une demi-heure, esquissant de temps en temps ses traits sur la toile. Je n'avais pas besoin d'une plus longue séance. J'enlevais la toile et je passais à une autre personne. Lorsque je voulais continuer le premier portrait, je prenais l'homme dans mon esprit, je le mettais sur la chaise où je l'apercevais aussi distinctement que s'il y eût été en réalité; et je puis même ajouter avec des formes et des couleurs plus arrêtées et plus vives. Je regardais de temps à autre la figure imaginaire et je me mettais à peindre; je suspendais mon travail pour examiner la pose, absolument comme si l'original eût été devant moi; toutes les fois que je jetais les yeux sur la chaise, je voyais l'homme¹. »

Les causes les plus légères peuvent occasionner des hallucinations passagères, sans relation aucune avec la folie. Une grande fatigue d'esprit, une rêverie prolongée, une fièvre éphémère, des troubles insignifiants de la circulation cérébrale, ont souvent produit des hallucinations de ce genre. Andral, légèrement indisposé, crut pendant quelques instants voir un cadavre étendu dans la chambre où il était couché. Leuret raconte qu'il eut une hallucination de l'ouïe après une saignée. « Un homme d'une haute intelligence était constamment hanté par un spectre, qui lui apparaissait quand il était couché et semblait en vouloir à ses jours. Lorsqu'il s'asseyait sur son lit le spectre disparaissait, il se montrait immédiatement dès qu'il reprenait la position horizontale². »

Quelquefois même l'hallucination peut persister, pendant de longues années, avec une étonnante ténacité sans entraîner les erreurs de jugement ou les conceptions délirantes de la folie. L'observation suivante en est une preuve

1. A. L. Wigan, cité et traduit par Briere de Boismont, *Des hallucinations*, 3^e édit., Paris, 1862, p. 27.

2. Dendy, cité par Briere de Boismont, *loc. cit.*, p. 38.

fort remarquable. Un magistrat anglais, jouissant de tout son bon sens, et remplissant avec une grande lucidité les devoirs de son emploi, tomba tout à coup dans un état de tristesse profonde. Il était poursuivi par une vision affreuse, à la réalité de laquelle il ne croyait pas, mais dont la présence imaginaire le glaçait de terreur. Voici du reste le récit de ses souffrances.

« Mes visions commencèrent il y a deux ou trois ans. Je me trouvai alors obsédé par la présence d'un gros chat, qui se montrait et disparaissait sans que je susse trop comment; je ne fus pas longtemps dans l'erreur, et je reconnus que cet animal domestique était le résultat d'une vision, produite par le dérangement des organes de la vue ou de l'imagination. Au bout de quelques mois, le chat disparut et fit place à un fantôme d'une nature plus relevée ou qui du moins avait un extérieur plus imposant. Ce n'était rien moins qu'un huissier de la Chambre, costumé comme s'il eût été au service du lord lieutenant d'Irlande ou de tout autre personnage élevé en dignité. Ce fonctionnaire, portant l'habit de cour, les cheveux en bourse, une épée au côté, une veste brodée au tambour et le chapeau sous le bras, glissait à côté de moi. Soit dans ma propre maison, soit dans celle des autres, il montait l'escalier devant moi comme pour m'annoncer dans le salon. Quelquefois il semblait se mêler parmi la compagnie, quoiqu'il fût évident que personne ne remarquait sa présence et que j'étais seul témoin des honneurs chimériques qu'il me rendait. Ce caprice de mon imagination ne fit pas sur moi une très forte impression, il me porta néanmoins à concevoir des doutes sur la nature de cette maladie et à craindre les effets qu'elle pouvait produire sur ma raison. Cette apparition devait aussi avoir son terme : quelques mois après l'huissier de la Chambre ne se montra plus et fut remplacé par une apparition horrible à la vue et désolante pour l'esprit... un squelette. Seul ou en compagnie, ce dernier fantôme ne me quitte jamais. C'est en vain que je me suis répété cent fois qu'il n'a pas de réalité et que ce n'est qu'une illusion causée par le désordre de mon esprit et le dérangement des organes de ma vue. A quoi servent de telles réflexions, quand l'emblème et le présage de la mort sont sans cesse devant vos yeux? La science, la philosophie, la religion même n'ont pas de remède pour une telle maladie, et je sens trop sûrement que je mourrai d'un mal si cruel, quoique je ne croie aucunement à la réalité du spectre qui se place sous mes yeux. »

Les hallucinations peuvent donc coexister avec l'intégrité de la raison et la plénitude de la responsabilité morale. Ce qui distingue alors l'hallucination appartenant à la folie, de celle qui ne lui appartient pas, c'est l'interprétation qu'en fait le sujet qui en est victime.

L'individu raisonnable apprécie la fausseté de l'hallucination; il rectifie par le jugement le faux témoignage de ses sens et n'en fait pas la base de ses déterminations; quelquefois même il assiste, en véritable spectateur, à la scène imaginaire qui se joue devant lui, et l'esprit étudie les diverses manifestations hallucinatoires comme pourrait le faire un observateur étranger. C'est ainsi que dans l'état intermédiaire entre la veille et le sommeil, on peut poursuivre volontairement un rêve dont on apprécie parfaitement la fausseté.

Le fou halluciné, au contraire, accepte la réalité de l'hallucination. Il ajoute au faux témoignage de ses sens une confiance aveugle : il en fait la base de ses jugements et de ses déterminations. L'hallucination le domine; elle dirige sa conduite : si elle ordonne, le fou obéira.

Mais s'il est vrai que les hallucinations ne sont pas un signe absolu de folie, il est certain aussi qu'elles la compliquent très souvent et qu'elles constituent un excellent élément du diagnostic de cette affection, et permettent d'expliquer une foule d'idées et d'actes délirants des aliénés.

Tous les sens sont exposés aux hallucinations. On peut même avoir des hallucinations d'un sens que l'on a perdu accidentellement. En revanche on n'a point d'hallucinations d'un sens dont on a toujours été privé. Un aveugle et un sourd de naissance n'ont jamais d'hallucinations de la vue ou de l'ouïe, tandis qu'on peut avoir des visions ou entendre des voix, lorsque la cécité ou la surdité sont accidentelles. C'est que les hallucinations se produisent surtout dans le domaine des idées sensibles et qu'on n'a de sensations que celles qui se rapportent à des objets perçus antérieurement. « Les hallucinations, dit Brierre de Boismont, sont plutôt des réminiscences que des créations d'objets inconnus », et la vérité de cette assertion se trouve presque toujours confirmée. Souvent même l'hallucination ne fait que reproduire les sensations éprouvées dans une circonstance qui a occasionné ou précédé de très près l'explosion de la folie. Ainsi Baillarger rapporte le fait d'une femme qui devint folle après avoir vu son mari frappé d'une balle au milieu d'une émeute. Chaque fois qu'elle avait ses accès, elle croyait entendre les détonations d'armes à feu, le sifflement des balles, et le bruit de la mêlée. — Une autre de ses malades reçoit un pot de fleurs sur la tête; à peine a-t-elle ressenti le choc qu'elle entend le pot de fleurs qui se brise sur le pavé. Depuis cet accident, cette femme sent vingt fois par jour le choc du pot sur sa tête et l'entend aussitôt après se briser sur les pavés.

Il y a dans le service des hystériques, à la Salpêtrière, une malade dont le premier accès paraît avoir eu lieu à la suite d'une violente frayeur. Elle fut prise dans un bois par des malfaiteurs. Dans chacun de ses accès elle voit des voleurs, appelle au secours et paraît fortement effrayée.

Les hallucinations se montrent et disparaissent le plus souvent sans que la volonté ait sur elles aucune influence. Dans quelques cas, cependant, une forte concentration de l'esprit peut les provoquer, ce qui, soit dit en passant, est une objection très sérieuse à opposer à la théorie de Baillarger, qui explique les hallucinations par une détente momentanée de l'attention; quelques malades peuvent même évoquer leurs visions ou faire parler leurs voix avec la plus grande facilité. Les hallucinations développées ainsi, sous l'influence de la volonté, disparaissent quelquefois sous la même influence; quelquefois aussi elles persistent malgré le désir du sujet.

Hallucinations de l'ouïe. — Les hallucinations de l'ouïe sont les plus fréquentes et aussi les plus compliquées. Sur trois fous qui ont des hallucinations, deux ont des hallucinations de l'ouïe. Elles peuvent être isolées ou associées à des hallucinations des autres sens; dans ce dernier cas, les hallu-

cinations se soutiennent réciproquement, se systématisent et s'harmonisent pour donner plus de vraisemblance et plus de force aux conceptions délirantes.

Les hallucinations de l'ouïe sont peu fréquentes ou peu importantes dans les délires fébriles et toxiques. Il est infiniment rare qu'elles n'altèrent pas rapidement la raison. On en cite pourtant quelques exemples.

OBSERVATION CLIV. — Hallucinations de l'ouïe compatibles avec la raison.

Madame D..., fille d'un médecin distingué, fort instruite elle-même, douée d'un jugement sain, très bonne musicienne, n'ayant jamais eu de maladie de l'oreille, est atteinte depuis plusieurs années d'une hallucination de l'ouïe qui consiste dans la répétition d'une phrase musicale durant des heures entières. Cette dame a plusieurs fois noté ces airs musicaux, mais elle n'a jamais remarqué qu'ils valussent la peine d'être conservés. Ce sont tantôt des phrases suivies, mais qui n'ont rien d'original, sans néanmoins faire partie de morceaux connus; tantôt ce sont des notes incohérentes. Cette dame a la conscience qu'elle est le jouet d'une hallucination; elle le juge très bien, n'en est aucunement influencée, mais elle ne peut s'en débarrasser lorsqu'elle a lieu. Les airs musicaux, après avoir persisté un temps plus ou moins long, cessent d'eux-mêmes pour revenir d'un moment à l'autre (Brierre de Boismont, *loc. cit.*, p. 615).

La nature des hallucinations de l'ouïe, chez les fous, est extrêmement variable. Le plus souvent les malades entendent des *voix*. Quelquefois ils entendent des tintements de cloche, des détonations d'armes à feu, le grondement des flots, le galop de chevaux, des bruits de pas, de portes qui se ferment, des frôlements d'étoffes, des planches que l'on travaille ou que l'on cloue, des chaînes que l'on agite, des soupirs, des pleurs, des souffles ou des rires étouffés, des ricanements moqueurs, etc. Tous ces bruits sont interprétés par les malades dans le sens de leurs idées délirantes. Ils se trouvent placés dans un cercle vicieux dont aucun raisonnement ne peut les faire sortir : le délire s'appuyant sur l'hallucination, qui trouve elle-même sa confirmation dans les interprétations délirantes.

Beaucoup de malades entendent le bruit des machines électriques ou magnétiques. Un malade de mon service, à Bicêtre, se plaint d'entendre, pendant toute la nuit, le bruit des pistons d'une machine pneumatique, à l'aide de laquelle on retire de sa chambre l'air nécessaire à sa respiration.

Mais le plus souvent les hallucinations de l'ouïe sont caractérisées par des voix. Ces voix partent du ciel, du plafond, de derrière un mur, d'un meuble, d'une cheminée ou d'un appartement voisin. Très souvent elles partent de la terre : ce sont des voix souterraines. Quelquefois elles semblent venir de la tête ou de l'épigastre. Lorsque les voix semblent venir de très loin et qu'on demande aux malades comment ils peuvent les entendre, ils prétendent qu'on leur transmet les sons avec un porte-voix ou par le magnétisme. Ne

leur en demandez pas davantage, cette explication leur suffit et ils ne l'abandonneront pas.

Les voix paraissent souvent se déplacer. A mesure que le malade s'approche du point d'où elles partent, les voix s'éloignent. Une malade de Baillarger, internée à la Salpêtrière, entendait au delà de l'hospice les voix de ses parents qu'on massacrait et qui l'appelaient à leur secours. « Quand j'essayais de la dissuader, dit Baillarger, elle demandait à sortir dans les cours voisines, pour prouver qu'elle ne se trompait pas. J'ai plusieurs fois accordé cette permission, mais les voix s'éloignaient à mesure que la malade les poursuivait, et il fallait bientôt rentrer après une épreuve inutile. »

Quelquefois, au contraire, les voix partent obstinément d'un même point. Un officier entre fort tranquillement dans une diligence où se trouvaient trois autres personnes. A peine a-t-on fait une demi-lieue, qu'il pousse des cris affreux et fait arrêter la voiture : il appelle le conducteur, il dit qu'on l'insulte et qu'il veut en avoir raison. Il monte avec précipitation sur l'impériale, où il croit entendre la voix d'un nommé Pouzet, avec qui il a eu des démêlés au régiment ; il le cherche partout, et ne le trouvant pas, il rentre dans la voiture toujours dans le même état d'agitation ; il continue d'entendre la voix de cet individu qui l'injurie, qui lui dit qu'il a été destitué ; il s'emporte et veut absolument se battre avec lui. Arrivé au relai et pendant qu'on change de chevaux, ce malheureux officier descend, tire son épée et s'écrie : « Pouzet, sortez de l'endroit où vous êtes caché, venez vous battre, ces messieurs seront nos témoins : si vous ne vous montrez pas et si je vous assassine, on ne pourra s'en prendre qu'à votre lâcheté. » Comme Pouzet ne descendait pas, l'officier monte sur l'impériale, enfonce à plusieurs reprises son épée dans les ballots, dans l'intention de percer son ennemi. « Mais où se cache-t-il donc ? disait-il, je l'entends, le lâche, il m'insulte. » Jusqu'au terme du voyage, qui dura plusieurs heures, l'agitation persista avec la même intensité, et toujours le malade croyait entendre des injures qui partaient de l'impériale de la diligence.

Quelquefois les hallucinations de l'ouïe ne sont perçues que par une seule oreille. Habituellement, dans ces cas qui sont du reste assez rares, c'est toujours la même oreille qui perçoit les hallucinations, mais il peut arriver que les voix soient entendues, tantôt par l'oreille droite, tantôt par l'oreille gauche.

Les voix sont uniques ou multiples. Il est à remarquer qu'elles ont un timbre particulier que le malade reconnaît si bien, qu'il s'établit entre le malade et ses voix imaginaires des sympathies ou des antipathies, selon que les voix sont bienveillantes ou malveillantes.

Esquirol a connu un malade qui avait des hallucinations de l'ouïe très compliquées. Les voix lui répétaient, jour et nuit, qu'il avait trahi son devoir, qu'il était déshonoré ; rien de mieux à faire que de se tuer. Elles parlaient plusieurs langues de l'Europe qui étaient familières au malade. Au travers de ces différentes voix, le malade distinguait très bien celle d'une dame qui lui répétait de prendre courage et d'avoir confiance.

Les voix sont quelquefois nettement articulées. Leur timbre est net, fort et clair. Elles peuvent être aiguës et éclatantes au point de fatiguer les oreilles. D'autres fois, au contraire, elles sont extrêmement douces, à peine perceptibles : le malade entend un murmure, un souffle, plutôt qu'une voix. Il est enfin des malades qui prétendent entendre la pensée à distance *par intuition*, *par magnétisme* : ils entretiennent avec leurs voix des conversations *d'âme à âme*, qui n'ont pas besoin, pour être comprises par les interlocuteurs, d'être exprimées dans le langage articulé. Ce sont là des hallucinations psychiques de Baillarger. Elles donnent quelquefois lieu à un bien curieux phénomène : le malade sent son esprit dédoublé. — Il a deux pensées, l'une lui appartenant, l'autre lui étant étrangère, celle-ci dominant habituellement celle-là et lui imposant tous ses caprices.

Les voix des hallucinés tiennent les discours les plus variés. Elles disent parfois des paroles agréables ou flatteuses. Une malade de Baillarger, que le soin de sa toilette préoccupait beaucoup, croyait être poursuivie par deux hommes, qu'elle ne pouvait apercevoir mais qu'elle entendait partout. Ces deux personnages ne cessaient de lui adresser des compliments ; pendant qu'elle s'habillait, ils admiraient la blancheur de sa peau et vantaient les agréments de sa personne. Beaucoup plus souvent les voix disent des choses désagréables : elles sont railleuses, méchantes, cruelles. Elles articulent des reproches, des injures, des menaces. Elles répètent quelquefois avec une cruelle constance le même mot, la même phrase. A un négociant elles disent sans cesse le mot « banqueroute ». Un malade s'entend continuellement appeler drôle, scélérat, criminel. Un autre est poursuivi par une voix qui lui dit qu'il est déshonoré.

Les voix de certains hallucinés ont beaucoup moins de fixité ; elles s'occupent de tout et donnent leur avis sur tous les actes et tous les mouvements de l'individu. — Une malade de Baillarger raconte en ces termes ses hallucinations : « Au milieu de ma fièvre, dit-elle, j'aperçus une araignée qui, au moyen d'un fil, s'élançait du plafond sur mon lit. Une voix mystérieuse me dit de prendre cette araignée, et comme cet insecte m'inspirait de la frayeur et de la répulsion, je l'ai prise avec le coin de mon drap. Après bien des efforts je me suis levée et j'ai reçu l'ordre de brûler l'araignée et le drap pour me délivrer du sortilège. Je mis donc le feu au drap, et ma chambre se remplit d'une fumée épaisse. La voix mystérieuse me dit alors de quitter ma chambre au plus vite. Je passai une robe et je sortis après m'être assurée qu'il n'y avait pas de danger pour le feu. J'étais partie de chez moi à jeun ; après avoir couru les rues pendant trois ou quatre heures, j'entendis la voix mystérieuse, au moment où je passais devant un pâtisseries, me dire d'acheter un gâteau ; ce que je fis. Plus loin, me trouvant près d'une fontaine, on m'ordonne de boire ; j'achète un verre et je bois. »

Quelquefois les voix semblent répéter tout haut les pensées des hallucinés. Dès qu'une idée, bonne ou mauvaise, se présente à leur esprit, aussitôt la voix la répète à qui veut l'entendre. D'autres fois les voix racontent aux hallucinés tout ce que fait leur femme ou une autre personne.

Souvent il s'établit entre les malades et leurs voix de véritables conversations. Chacun d'eux parle à son tour, et les réponses succèdent régulièrement aux interrogations. Il n'est pas rare de voir des malades qui passent la plus grande partie de la journée à converser ainsi avec leurs voix imaginaires. Les voix qui s'adressent à l'aliéné lui parlent ordinairement à la seconde personne. Elles sont presque toujours écoutées avec une attention scrupuleuse.

Lorsque les malades parlent de leurs hallucinations, ils emploient pour les décrire des expressions variables : *mes voix, mes secrètes, mes bavardes, mes invisibles, mon idée parlante*, telles sont les locutions les plus fréquentes.

Les voix ne s'adressent pas toujours directement à l'halluciné : elles parlent de lui dans des termes le plus souvent fort peu élogieux. Le malade entend alors de longues conversations dont il est l'objet. On le bafoue, on l'injurie, on le calomnie, on s'acharne à ternir sa réputation, on l'accable d'outrages, et il ne peut saisir les coupables. C'est dans le délire des persécutions que les hallucinations de l'ouïe acquièrent la plus grande variété de manifestations et la plus grande ténacité. Elles forment souvent l'unique base du délire du persécuté. Ce sont elles qui les martyrisent ; ce sont des voix imaginaires qui lui rapportent les agissements de ses ennemis. Je ne crois pas qu'il existe un cas véritable de délire des persécutions vrai sans hallucinations de l'ouïe. Quelquefois les malades ont en même temps des hallucinations de la vue. Je persiste à croire, ainsi que je l'ai déjà dit dans ma monographie du *délire des persécutions*, que toutes les fois qu'un persécuté a des hallucinations de la vue, cela s'explique par des habitudes alcooliques antérieures.

Hallucinations de la vue. — Les hallucinations de la vue portent le nom de visions. Elles sont beaucoup plus fréquentes, en dehors de la folie proprement dite, que les hallucinations de l'ouïe. On les observe surtout dans les délires toxiques, mais elles peuvent exister dans d'autres circonstances.

La nature des visions est extrêmement variable. Elles sont quelquefois en rapport avec les préoccupations antérieures ou actuelles du malade. Les extatiques religieux, les théomanes voient le Christ, la Vierge, ou le démon. Les hypochondriaques voient l'échafaud, le bourreau, ou les instruments du supplice qu'on doit leur faire subir. Les persécutés aperçoivent des ennemis qui marchent sur les toits, pénètrent dans leurs chambres par les fenêtres ou les trous des serrures.

Souvent il est impossible de trouver un rapport entre les visions et les conditions qui leur ont donné naissance. Une dame voit sans cesse de la neige qui tombe autour d'elle. Un malade voit une immense voûte formée de têtes humaines qui fixent sur lui des regards sinistres. Un autre voit les générations futures se dérouler successivement sous ses yeux. Une visionnaire recevait une nombreuse compagnie qui jouait, prenait le thé et se conduisait comme des personnages de la vie réelle. Une demoiselle voyait sans cesse un œil devant elle. Marc a vu un maniaque qui s'imaginait être le guide du duc de Nemours, avec lequel il parcourait les régions les plus ravissantes et voyageait même dans le ciel, où il rendait des visites aux personnages les plus illustres de l'antiquité et les présentait au prince.

Les images que voient les hallucinés sont quelquefois très nettes : leurs contours sont bien dessinés, leurs reliefs saillants et leurs couleurs brillantes. D'autres fois, au contraire, elles sont obscures, confuses, sans relief, sans ombres ; il semble qu'un voile à demi transparent soit placé devant elles.

Les visions peuvent changer de place, de volume, de dimensions. Les personnages marchent et gesticulent comme des êtres réels, une dame voyait son œil sortir de son orbite et s'allonger indéfiniment devant elle. Un halluciné, cité par Bayle, voyait tout à coup une araignée suspendue à un fil au milieu de sa chambre. Il la voyait grandir progressivement devant ses yeux et enfin remplir en entier l'appartement dont il était obligé de sortir pour ne pas être étouffé par cet horrible et gigantesque animal.

La vision apparaît ordinairement tout à coup. Elle cesse quelquefois quand le malade ferme les yeux pour reparaitre aussitôt qu'il les rouvre, même dans l'obscurité. Elle se montre à une distance variable, souvent elle fait son apparition dans un point assez éloigné, et paraît se rapprocher progressivement du malade avec une plus ou moins grande rapidité.

Un corps opaque placé entre l'œil de l'halluciné et le point où paraît être la vision, intercepte quelquefois celle-ci, et d'autres fois, au contraire, la vision masque les objets réels placés derrière elle.

La vision peut disparaître brusquement, mais il arrive plus souvent qu'elle s'efface progressivement : ses contours deviennent moins nets, ses couleurs plus pâles, et elle s'évanouit.

Les hallucinations de la vue sont très fréquentes dans le délire aigu et dans les délires fébriles ; elles prennent alors des caractères effrayants, qui expliquent les violences et les tentatives de suicide auxquelles se livrent les malades qui en sont atteints. Dans le délire alcoolique, les hallucinations de la vue sont souvent caractérisées par des apparitions caractéristiques. Le malade voit des animaux d'espèces différentes, des rats, des souris, des chats, des serpents, ou même des animaux fantastiques qui pénètrent dans sa chambre, courent sur le tapis, rampent sur les couvertures, grimpent le long des rideaux ; ils s'agitent tout autour du malade, que leur vue remplit de dégoût ou d'épouvante, car ils ont quelquefois des dimensions énormes ; ce sont des crocodiles, des dragons, qui s'approchent de l'alcoolisé, en fixant sur lui des regards furieux, et qui se préparent à le dévorer. Il n'est pas rare d'observer, en même temps, que ces animaux possèdent des figures humaines.

Hallucinations du goût et de l'odorat. — Les hallucinations du goût et de l'odorat sont beaucoup plus rares que celles de l'ouïe et de la vue. Lorsqu'elles existent, elles sont associées à des hallucinations des autres sens et ne jouent qu'un rôle secondaire dans la pathogénie de la folie. Les hallucinés du goût et de l'odorat croient boire des vins délicieux ou des liquides empoisonnés ; ils se figurent manger de l'arsenic, de la terre ou de la chair crue.

Les sorciers, que leurs hallucinations faisaient assister au sabbat, y prenaient des repas imaginaires. Ils s'accordaient du reste, dans leurs récits, à faire